

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 11 (1965)

Heft: 12

Artikel: L'Hôpital suisse de Paris au stade du permis de construire

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-849007>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'hôpital suisse de Paris

au stade du permis de construire

Réunie le 18 octobre dernier rue des Messageries, l'Assemblée générale de l'Association de l'Hôpital suisse de Paris a autorisé le dépôt de la demande de permis de construire de l'établissement dont — on le verra — la première tranche doit être désormais réalisée dans un délai relativement bref. C'est là un événement attendu depuis longtemps par la Colonie suisse de Paris et auquel le *Messenger* tient à s'associer en rappelant à ses lecteurs les faits essentiels concernant ce projet.

Si l'idée d'un hôpital suisse à Paris avait été déjà agitée dès le début de ce siècle, ce n'est qu'au lendemain de la dernière guerre qu'elle prit définitivement corps avec la création, en 1947, de l'Association qui porte son nom. La misère physique des populations civiles fut sans aucun doute un des aspects les plus marquants du conflit mondial. Il n'est donc pas étonnant que nos concitoyens de la région parisienne, soucieux d'accomplir un geste de solidarité à l'image des traditions helvétiques, aient songé à ce projet, à coup sûr considérable si l'on tient compte de l'ampleur des moyens à mettre en œuvre. Les premiers promoteurs réunirent assez rapidement des sommes importantes, précieusement aidés en cela par un organisme créé en Suisse parallèlement à l'Association, le Comité suisse de l'Hôpital. Un premier terrain, puis un second, plus vaste et mieux situé, furent acquis à Neuilly, en plein centre d'une magnifique zone résidentielle. Mais les études qui furent alors entreprises concernant la construction proprement dite de l'établissement ne tardèrent pas à révéler qu'avec le temps l'optique des années 50 devait être profondément modifiée.

Un hôpital suisse digne de ce nom ne saurait plus être l'établissement relativement simple auquel on avait pensé à l'origine. La diversification et le perfectionnement toujours plus poussés des techniques médicales ont, en effet, créé, au cours des dix dernières années, des obligations nouvelles auxquelles on ne put échapper et qui vinrent modifier d'autant et la nature et le coût du projet. En outre, les hôpitaux de petite dimension (soixante à quatre-vingts lits) ne sont pratiquement plus exploitables de façon rationnelle à une époque où des frais fixes et généraux, toujours accrus, pèsent chaque jour davantage sur le coût d'exploitation de chaque lit. Enfin, la vie d'aujourd'hui implique des contingences auxquelles on ne pouvait sans doute songer à l'époque : obligation de créer des parkings, d'assurer l'autonomie de l'établissement pour de nombreux services toujours plus difficiles à louer sur le marché, nécessité enfin de loger le personnel. Ceci pour ne citer que quelques faits.

Malgré l'aide substantielle apportée par la Confédération sous la forme d'un prêt direct et de la garantie d'un emprunt à contracter auprès d'un groupe de sociétés suisses d'assurances, malgré les dons généreux dont l'hôpital fit et continue de faire l'objet en France comme en Suisse, l'impasse financière que révéla l'estimation d'un

projet raisonnablement proportionné destiné au terrain de Neuilly contraignit l'Association à envisager d'autres solutions plutôt que de s'engager dans un avenir hasardeux.

On pouvait certes s'installer loin de Paris où les terrains sont moins onéreux, on pouvait acheter une clinique ou un immeuble quelconque pour l'aménager. Des dizaines de projets de cet ordre furent examinés : aucun ne parut satisfaisant et propre à répondre tant aux objectifs des fondateurs et aux espoirs de ceux qui avaient apporté des fonds à l'Association qu'aux besoins les plus réels de la Colonie suisse de Paris.

Au nombre de ceux-ci compte incontestablement le problème des vieillards et plus particulièrement de ceux dont l'état de santé nécessite des soins constants. Certes, la Maison suisse de retraite d'Issy-les-Moulineaux existe-t-elle, mais elle n'est pas équipée et n'a d'ailleurs pas vocation pour recevoir des malades. Force lui est de diriger sur les hôpitaux ceux de ses pensionnaires dont l'état de santé se dégrade, voire de refuser certains postulants. C'est là un problème social et humain dont on mesure toute l'importance. Partant de cette idée, l'Assemblée générale de l'hôpital suisse de Paris décidait, il y a deux ans, d'abandonner le projet trop onéreux de Neuilly pour construire dans les meilleurs délais un hôpital comportant en priorité un bâtiment spécialement aménagé pour les vieillards atteints de maladies chroniques et ce sur le vaste terrain que la Société helvétique de bienfaisance et la Maison suisse de retraite possèdent à Issy-les-Moulineaux. Ce bâtiment constituera la première tranche d'un ensemble hospitalier complet et dont la vente du terrain de Neuilly, la mobilisation de l'aide financière de la Confédération, les apports nouveaux que le début de réalisation du projet permettent d'envisager assureront le financement. Disons que celui de la première tranche — ou aile des chroniques — est déjà entièrement couvert par les fonds propres de l'Association.

Restait à reprendre l'ensemble des plans et des études, les conditions étant totalement différentes à Issy de ce qu'elles étaient à Neuilly, et c'est ce à quoi l'Association s'est consacrée au cours des mois écoulés. En avril dernier, elle obtenait l'autorisation préalable qui doit précéder toute demande de permis de construire, stade auquel elle vient maintenant de passer.

C'est ainsi que son Conseil, son Comité restreint et sa Commission de construction ont dû se réunir à de nombreuses reprises tout au long de la période considérée. Certaines difficultés se sont fait jour au cours de ces études qui ont nécessité des recherches particulièrement poussées. On ne saurait les citer ici dans le détail ; disons simplement que, pour la première tranche, c'est-à-dire l'aile des chroniques, il a fallu reprendre à plusieurs reprises les plans, et pour arriver à un prix de revient compatible avec les disponibilités, et pour trouver le parti permettant d'arti-

culer au mieux les services communs (cuisine, chaufferie, parking, etc.) de cette première tranche avec ceux de la seconde tranche dans laquelle ils viendront se fondre. Il a fallu également étudier des techniques de construction très complexes de façon à choisir celles qui permettraient de passer à la construction de la seconde tranche sans retarder pour autant la mise en activité de l'aile des chroniques. Enfin, en ce qui concerne ce dernier bâtiment, il a d'ores et déjà fallu définir un programme, c'est-à-dire préciser sa fréquentation, le genre d'hospitalisés qu'on y rencontrerait, la nature des services et des soins qu'ils requerraient, de façon à mouler l'implantation des lieux sur ces éléments.

L'Association a ainsi abouti à l'adoption, le 18 octobre, d'un projet définitif dit projet « F », septième remaniement de l'avant-projet présenté un an auparavant. L'aile des chroniques, aile dont la réalisation doit et peut être entreprise dans les meilleurs délais, abritera, outre des services généraux particulièrement complets, quarante-huit lits de malades et un nombre satisfaisant de chambres d'infirmières. Dans les sous-sols se trouvent la chaufferie, la cuisine, l'économat, le réfectoire du personnel, des ateliers et des douches. Au rez-de-chaussée, la réception et l'administration ; au premier étage, une salle de soins et vingt-quatre lits destinés à des malades ne pouvant pas se déplacer ; au deuxième étage, vingt-quatre lits également, destinés ceux-ci à des malades ambulants ainsi qu'une salle à manger-séjour. Le coût de cette première tranche est estimé à F 3.429.000. La seconde tranche, celle de l'hôpital pro-

prement dit, sur la description détaillée de laquelle nous ne pensons pas devoir insister plus particulièrement dans le cadre du présent article, comporterait, en envisageant une utilisation maximum des possibilités physiques du terrain, quelque deux cents lits et des installations médicales, chirurgicales et thérapeutiques extrêmement poussées. Une variante de cent huit lits est en outre étudiée pour le cas où les disponibilités réunies et à réunir ne permettraient pas de pousser aussi loin le projet.

Sitôt la décision de l'Assemblée prise, le dossier de demande de permis de construire a été déposé entre les mains des autorités compétentes. L'architecte prépare, parallèlement, le dossier des appels d'offres pour la première tranche, à adresser aux différentes entreprises intéressées. On escompte que le permis de construire sera accordé dans un délai d'un an environ, ce qui permettrait d'envisager le commencement des travaux vers la fin de l'année 1966. Compte tenu de la durée des travaux, cette aile pourrait être en principe achevée fin 1968, début 1969.

Ainsi, grâce à l'accord réalisé au sein des Associations suisses de bienfaisance de Paris, un projet qui souleva bien des controverses a-t-il pu prendre définitivement corps. Comme le soulignait l'Ambassadeur Agostino Soldati devant l'Assemblée générale de l'Hôpital, le Conseil de l'Association a opéré de façon à la fois prudente et réaliste, encourageante pour tous les donateurs et, semble-t-il, en restant dans la ligne de ce que les fondateurs de l'Association avaient pu envisager en d'autres circonstances.

Une date à retenir : **PRO TICINO - 23 janvier**

Au cercle national des Armées de terre et de mer,
8, place St-Augustin

Déjeuner

sous la présidence d'honneur de S.E. l'ambassadeur de Suisse
et de Madame Agostino Soldati

Inscrivez-vous nombreux pour cette belle manifestation de la

PRO TICINO